

Procès-verbal de l'élection du conseil départemental de SEINE-MARITIME

L'élection partielle des membres du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de SEINE-MARITIME s'est achevée le 31 mai 2017.

1. Rappel du nombre de sièges à pourvoir :

Pour le collège des libéraux :

- 2 binômes de membres libéraux titulaires ;
- 2 binômes de membres libéraux suppléants

Pour le collège des salariés :

- 1 binôme de membres salariés titulaires
- 1 binôme de membres salariés suppléants

2. Ouverture de la séance

Élection du bureau de dépouillement :

Conformément à l'article 33 du règlement électoral, une heure avant la clôture du scrutin (31 mai 2017 à 14h), Monsieur Jean-Luc PRUDENT, président du conseil, a invité les électeurs présents à désigner parmi eux un bureau de dépouillement composé d'un président, de deux scrutateurs et d'un suppléant.

Ont été élus :

- **Philippe RAYMOND** en qualité de président du bureau de dépouillement,
- **Jannie BAZIRE** et **Dominique BRUNG** en qualité de scrutateurs,
- **Eléonore ROUYER** en qualité de suppléante.

3. Clôture du scrutin

La clôture du scrutin a été annoncée par le président du bureau de dépouillement conformément aux indications figurant sur la convocation à 14h (article 36 du règlement électoral).

4. Enveloppes de vote

L'huissier en charge des élections a déposé entre les mains du président du conseil, les enveloppes cachetées rassemblant l'ensemble des enveloppes de vote par correspondance ainsi que la liste des électeurs.

5. Dépouillement :

Le dépouillement a eu lieu sans désenvelopper en séance publique.

Le président du bureau de dépouillement a ensuite annoncé le nom des binômes de candidats inéligibles (article 39 du règlement électoral).

Puis il a été procédé au dépouillement.

6. Résultats :

6.1 Collège des libéraux :

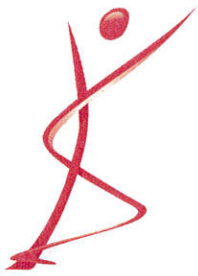
Nombre d'inscrits : **854**

Nombre de votants : 118

Nombre de votes valides (hors bulletins blancs et nuls) : 113

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5





Noms des binômes	Prénoms	Nombre de voix	Rang	Résultat
BOUTIN / LECLERC	Nicolas / Sylvie	70	1	Élus titulaires
DORE / MERRIENNE	Cédric / Sophie	37	3	Élus suppléants
LAMBERT / PRUDENT	Christine / Jean-Luc	57	2	Élus titulaires

Candidats inéligibles :

L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 31 mai 2017.
Ont été reconnus inéligibles : 0

Candidats élus :

L'élection est acquise à la majorité simple. Par conséquent, sont élus titulaires, les binômes de candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des sièges à pourvoir, puis élus suppléants, les binômes de candidats qui suivent dans l'ordre du nombre de voix obtenues. En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé est élu.

Sont déclarés membres titulaires : **BOUTIN / LECLERC** et **LAMBERT / PRUDENT**

Sont déclarés membres suppléant : **DORE / MERRIENNE**

6.2 Collège des salariés :

Nombre d'inscrits : **166**

Nombre de votants : 16

Nombre de votes valides (hors bulletins blancs et nuls) : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Noms des binômes	Prénoms	Nombre de voix	Rang	Résultat
COSSON / HANCART-LAGACHE	Frédéric / Véronique	14	1	Élus titulaires

Candidats inéligibles :

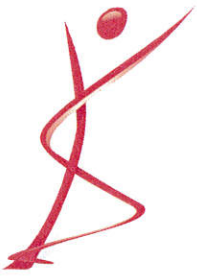
L'éligibilité des candidats a été appréciée à la date du 31 mai 2017.
Ont été reconnus inéligibles : 0

Candidats élus :

L'élection est acquise à la majorité simple. Par conséquent, sont élus titulaires, les binômes de candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des sièges à pourvoir, puis élus suppléants, les binômes de candidats qui suivent dans l'ordre du nombre de voix obtenues. En cas d'égalité des voix, le binôme de candidats comportant le candidat le plus âgé est élu.

Sont déclarés membres titulaires : **COSSON Frédéric et HANCART-LAGACHE Véronique**







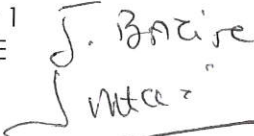
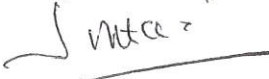
7. Réclamations / décisions prises par le bureau de dépouillement / incidents :



(A compléter en tant que de besoin)

La séance a été clôturée à 16h00.

Le président du bureau de dépouillement

SIGNATURE 


Scrutateur 1
SIGNATURE 


Scrutateur 2
SIGNATURE 


ANNEXE :

- bulletins blancs et nuls ainsi que les enveloppes non réglementaires et contresignés par les membres du bureau de dépouillement. Chacun de ces bulletins annexés porte mention des causes de l'annexion ;
- copie de la liste d'émargement des électeurs ;
- liste distinguant les binômes de candidats éligibles de celle des binômes de candidats inéligibles.

Pour le Conseil Départemental de l'Ordre
Des Masseurs Kinésithérapeutes de Seine-Maritime,

Le Président,

Jean-Luc PRUDENT 